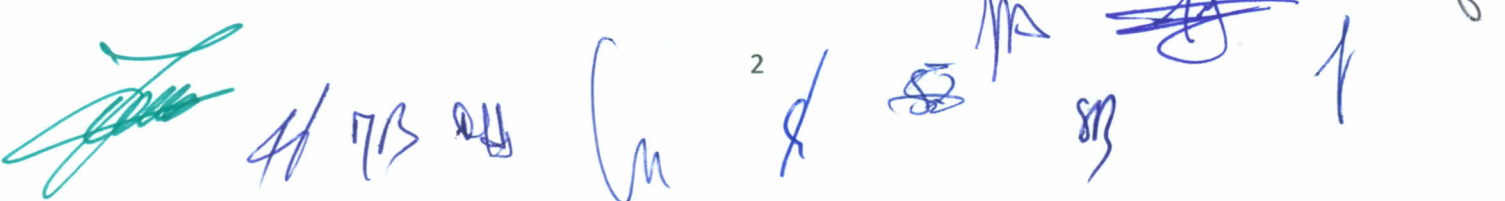


Accord du Consortium Africain Universitaire pour le Développement de l'Enseignement Virtuel

République Tunisienne	Burkina Faso	République Islamique de Mauritanie	
Royaume du Maroc			
République du Tchad		République de Côte d'Ivoire	
République du Sénégal	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)		République du Cameroun

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

- L'Université Virtuelle de Tunis, représentée par son Président le Prof. Mahjoub Aouni ;
- L'Université Virtuelle du Burkina Faso représentée par son chargé de mission, Prof. Jean-Marie Dipama ;
- L'Université Moderne Chinguit de Mauritanie représentée par son vice-président Dr Abdallahi Elkerim;
- Le Centre de Formation et d'Echanges à Distance de Mauritanie représenté par son Directeur Ing. Mouhamed Souleymane Bellal ;
- L'Université Ibn Tofaïl du Maroc représentée par son Président Prof. Azzedine El Midaoui;
- L'Université Internationale de Rabat du Maroc représentée par son Président Prof. Noureddine Mouaddib;
- L'Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès du Maroc représentée par son président Prof. Radouane Mrabet ;
- L'Université Virtuelle du Tchad (UVT) représentée par son recteur Dr. Daouda Ahmat Mahamat;
- L'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire (UVCI) représentée par son directeur général Prof. Koné Tiémoman ;
- Le Réseau des Universités des Sciences et Technologies d'Afrique (RUSTA) (Côte d'Ivoire) représenté par son Président Prof. Frédéric Dohou et composé de :
 - L'Université des Sciences et Technologies du Bénin ;
 - L'Université des Sciences et Technologies du Togo ;
 - L'Université des Sciences et Technologies de Côte d'Ivoire ;
 - Le Centre International de Formation à Distance du Togo ;
 - Le Centre International de Formation à Distance de Côte d'Ivoire ;
 - L'Université Virtuelle Panafricaine de Technologie Côte d'Ivoire ;
 - L'Incubateur Régional d'Afrique de l'Ouest Côte d'Ivoire.
- L'Université Virtuelle du Sénégal (UVS) représentée par son coordonateur Prof. Moussa Lo ;



Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page, including a large signature on the left, a '2' in the center, and several other initials and scribbles on the right.

- L'Institut Sous-régional Multisectoriel de Technologie Appliquée, de Planification et d'Evaluation de Projets (République Gabonaise) représenté par sa Directrice Générale Mme Mahadié Outhman Issa ;
- L'Institut Universitaire du Golfe de Guinée Douala - Cameroun représenté par Prof. Kameni Desire Marie ;

Ci-dessous dénommés collectivement «les membres» et individuellement «le membre».

Préambule

Conscients de l'importance de la coopération internationale dans le domaine du développement de l'enseignement virtuel et de la pédagogie numérique au profit de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Désireux de consolider les relations et de promouvoir les échanges dans un souci d'excellence universitaire ;

Souhaitant partager les expériences et s'engager dans une démarche partenariale coordonnée et renforcée sur des thèmes d'intérêt commun, il s'agit notamment de :

- Garantir l'accessibilité de l'enseignement supérieur en formation initiale et formation continue et de réduire la fracture numérique ;
- Encourager la professionnalisation des formations dont les contenus sont adaptés aux besoins du milieu socio-économique ;
- Veiller à une meilleure qualité des formations ainsi que leur accréditation selon un référentiel qu'elles soient certifiantes, qualifiantes ou diplômantes ;
- Développer la visibilité internationale ;
- Susciter l'innovation pédagogique.

Les membres du consortium se sont réunis pour formaliser les points suivants

Article 1 : Création

Les membres réunis à Tunis, les 05 et 06 avril 2018, ont décidé de la création du Consortium Africain Universitaire pour le Développement de l'Enseignement Virtuel (CAUDEV)



Article 2 : Missions

Le Consortium Africain Universitaire pour le Développement de l'Enseignement Virtuel a pour missions de :

- organiser une coopération qui porte sur la mutualisation et les échanges d'expériences réciproques en matière d'enseignement virtuel et de la recherche en technologies éducatives ;
- accompagner les réformes engagées par les établissements d'enseignement supérieur en matière d'intégration du numérique dans l'enseignement, la recherche scientifique, la formation et l'innovation ;
- être un organe stratégique auprès des décideurs pour orienter les politiques en matière d'intégration des TICE dans les systèmes éducatifs africains ;
- servir de facilitateur avec les partenaires techniques, financiers, socio-économiques et culturels ;
- assurer la bonne gouvernance dans le montage, l'exécution et le suivi des programmes d'activités ;
- faire valoir et préserver les intérêts de ses membres.

Article 3 : Durée de l'accord

Cet accord du consortium prend effet à compter de son approbation par l'autorité de tutelle du coordinateur pour une période de trois (03) années renouvelable.

Cet accord est rédigé en treize (13) exemplaires originaux en langue française.

Article 4 : Domiciliation

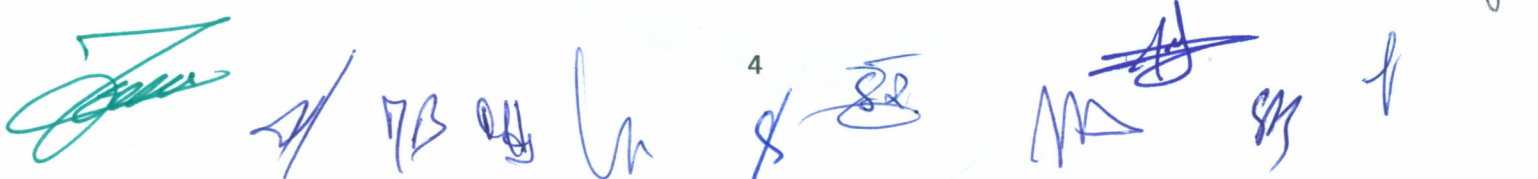
Le consortium est domicilié à l'Université Virtuelle de Tunis, sise au 13 Rue IBN NADIM 1073 Tunis–Montplaisir, qui en assure le secrétariat.

Article 5 : Gouvernance du consortium

La gouvernance du consortium est assurée par :

- Un Coordinateur,
- Un Comité de pilotage.

4



*** Le coordinateur :**

- Le coordinateur est désigné parmi les présidents des universités membres du consortium.
- Il est chargé de coordonner les actions organisationnelles et financières.
- Il signe au nom du consortium.

*** Le comité de pilotage :**

Le comité de pilotage est un organe destiné à assister le coordinateur et à favoriser le bon déroulement de la coopération. Le comité de pilotage est composé d'un représentant de chaque université membre.

Le comité de pilotage est présidé par le coordinateur.

Il se réunit au moins deux (2) fois par année, sur convocation de son président, en marge des réunions virtuelles. Ce comité a pour missions :

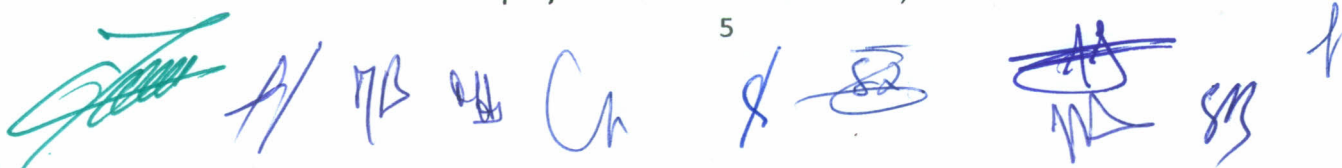
- de valider le programme d'activités annuelles
- d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du programme ;
- d'élaborer les rapports d'activités à mi-parcours et en fin d'exercice pour les mettre à la disposition des membres ;
- de diffuser toutes les informations relatives au fonctionnement du consortium ;
- d'intervenir en tant que médiateur pour résoudre tout désaccord entre les membres ou les partenaires.

Article 6 : Engagements des membres du consortium

✓ **Mise en œuvre**

Les membres du consortium s'engagent à :

- verser leur cotisation annuelle d'un montant de **3000 euros** ;
- mettre en œuvre les activités suivantes :
 - la formation des enseignants en ingénierie de formation ;
 - la mutualisation des ressources pédagogiques numériques ;
 - la collaboration dans la médiatisation des contenus pédagogiques ;
 - la diffusion des publications à caractère scientifique, pédagogique ou technologique ;
 - la formulation de projets de recherches mixtes ;



- l'organisation de manifestations à caractère scientifique et culturel ;
- le montage de programmes régionaux et internationaux.

✓ **Exécution de l'activité**

Chaque action de collaboration entre les membres et les partenaires doit faire l'objet d'un avenant au présent accord du consortium, précisant :

- l'objet de l'action ;
- les résultats attendus ;
- la durée et le calendrier d'exécution de l'action ;
- le lieu ;
- les modalités financières.

Chaque avenant signé dans le cadre de cet accord est partagé au niveau de tout le consortium .

L'avenant est soumis aux mêmes procédures d'approbation que l'accord cadre.

Article 7 : Partenariat et association

Pour la réussite de ses missions, le Consortium est ouvert à toute forme de partenariat et/ou d'association avec les institutions communautaires régionales et internationales dont l'AUF (partenaire fondateur) qui peuvent contribuer à son fonctionnement et à son rayonnement.

Article 8 : Modification de la participation au consortium

✓ **Entrée d'un nouveau membre**

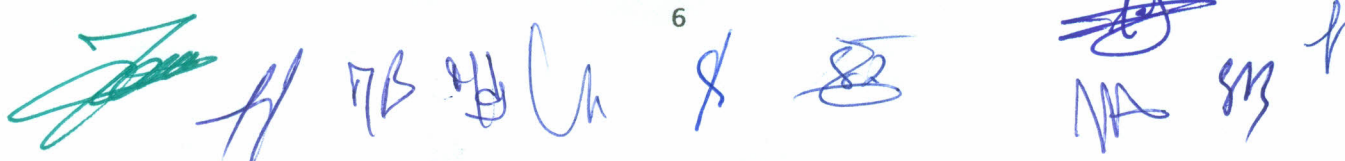
L'adhésion d'un nouveau membre au Consortium est subordonnée à une demande et un accord unanime des membres du comité de pilotage et de l'avis de l'autorité de tutelle du coordinateur.

Elle deviendra effective à compter de la signature, par le nouveau membre, d'un avenant à l'accord ratifiant celui-ci. Cet avenant sera annexé à l'accord du Consortium.

✓ **Retrait d'un membre, d'un partenaire ou d'un associé**

Tout membre ou partenaire ou associé peut décider de mettre fin à sa participation au Consortium. Pour ce faire, une demande doit être adressée au coordinateur.

6



Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page, including a large signature on the left, several smaller initials in the middle, and a signature on the right with the letters 'NA' and 'SB' below it.

Il devra toutefois continuer à remplir ses engagements déjà pris, jusqu'à la fin de sa mission.

Article 9 : Ressources financières

Le consortium peut avoir des ressources potentielles mobilisables se composant des subventions et des fonds extérieurs.

L'utilisation des biens communs et la redistribution des subventions entre les partenaires sont en fonction de leurs taux d'engagement.

Article 10 : Propriété intellectuelle

A défaut d'accord complémentaire spécifique conclu entre les membres, les résultats obtenus dans le cadre du présent accord de consortium seront la propriété du consortium.

Article 11 : Renouvellement

A l'expiration du présent accord, les membres décideront d'un commun accord de sa reconduction ou de sa modification.

Dans les deux cas de figure, ils proposeront un nouveau projet d'accord à valider par les membres après évaluation de la période contractuelle en cours.

Article 12 : Désignation du coordinateur

A l'issue de la première réunion des membres fondateurs tenue à Hammamet en Tunisie, le 06 avril 2018, il a été décidé à l'unanimité que ;

- la coordination du Consortium Africain Universitaire pour le Développement de l'Enseignement Virtuel soit confiée au Professeur Mahjoub Aouni, Président de l'Université Virtuelle de Tunis.
- le comité de pilotage est constitué par les membres représentant les universités suivantes :
 - Prof Ezzeddine Zagrouba, Vice-président de l'Université Virtuelle de Tunis ;
 - Prof Jean-Marie Dipama, chargé de mission de l'Université Virtuelle du Burkina Faso ;

7

- Prof Abdallahi Elkerim, Vice-président de l'Université Moderne Chinguit de Mauritanie ;
- Ing. Mohamed Souleymane Bellal, Directeur du Centre de Formation et d'Echanges à Distance CFED/ Mauritanie;
- Prof. Azzedine El Midaoui, Président de l'Université Ibn Tofaïl Maroc ;
- Prof. Noureddine Mouaddib, Président de l'Université Internationale de Rabat du Maroc;
- Prof. Radouane Mrabet, Président de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès du Maroc ;
- Dr. Daouda Ahmat Mahamat, Recteur de l'Université Virtuelle du Tchad ;
- Prof. Kone Tiémoman, Directeur Général de L'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire ;
- Prof. Frédéric Dohou, Président du Conseil du Réseau RUSTA et ses composantes (Côte d'Ivoire) ;
- Prof. Seydina Moussa Ndiaye, Directeur du développement et de la coopération à l'Université Virtuelle du Sénégal ;
- Mme Mahadié Outhman Issa, Directrice Générale de l'Institut Sous-régional Multisectoriel de Technologie Appliquée, de Planification et d'Evaluation de Projets- Gabon;
- Prof. Kameni Desire MARIE, Professeur à l'Institut Universitaire du Golfe de Guinée Douala – Cameroun.

Article 13 : Clauses générales

✓ Exécution loyale

Les membres ont convenu d'exécuter leurs obligations avec une parfaite bonne foi.

✓ Règlement des différends

Les membres se doivent de privilégier le règlement à l'amiable et en bonne foi de tout différend qui pourrait survenir.

En cas de résiliation, les partenaires devront toutefois continuer à remplir les engagements déjà pris, jusqu'à la fin de leurs missions.

8

Les signataires

L'Université Virtuelle de Tunis

Prof. Mahjoub Aouni
Président



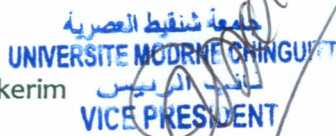
L'Université virtuelle du Burkina Faso

Prof. Jean-Marie Dipama
Chargé de mission



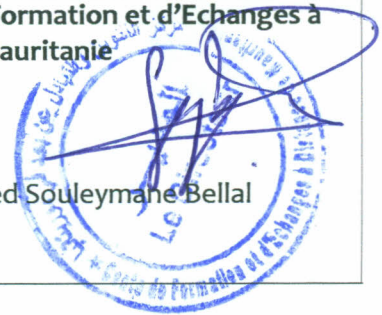
L'Université Moderne Chinguït de
Mauritanie

Dr Abdallahi Elkerim
Vice-président



Le Centre de Formation et d'Echanges à
Distance de Mauritanie

Ing. Mouhamed Souleymane Bellal
Directeur



L'Université Ibn Tofaïl du Maroc

Pr. Azzedine El Midaoui
Président



Directeur du Centre
Universitaire des ressources
Informatiques

Signé : Rochdi MESSOUSSI

L'Université Internationale de Rabat

P/ Prof Nouredine Mouaddib
Président



L'Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de
Fès - Maroc

Prof. Radouane Mrabet
Président



Le Président

Radouane MRABET

L'Université Virtuelle du Tchad

Dr Daouda Ahmat Mahamat
Recteur



L'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire

P/Prof. Koné Tiémoman
Directeur Général



Le Réseau des Universités des sciences et
technologies d'Afrique (RUSTA)
et ses Composantes (Côte d'Ivoire)

P/ Prof. Frédéric Dohou



L'Université Virtuelle du Sénégal



Prof. Moussa Lo
Recteur

L'Institut Sous-régional Multisectoriel de
Technologie Appliquée, de Planification et
d'Evaluation de Projets

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Mahadié Outhman Issa".

Mme Mahadié Outhman Issa
Directrice Générale

L'Institut Universitaire du Golfe de Guinée
(IUG) Douala - Cameroun



Prof. Kameni Desire Marie